

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 octobre 2019, À 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Maxime Vachon
Siège #2 - Christian Lamontagne
Siège #3 - Alexandre Provençal
Siège #4 - André Loubier
Siège #5 - Samuel Goudreau
Siège #6 - Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madame Johanne Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, agit comme secrétaire.

Philippe Côté assiste à la réunion.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

263-10-2019

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les conseillers ont tous reçu au préalable l'ordre du jour de la réunion.

Il est proposé par Maxime Vachon

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 06 septembre 2019**
- 4 - ADMINISTRATION**
 - 4.1 - Remerciements à Madame Claudette Baillargeon**
 - 4.2 - Remerciements à la Directrice générale sortante Madame Linda Gilbert**
 - 4.3 - Engagement Directeur général**
 - 4.4 - Engagement Directrice générale adjointe**
 - 4.5 - Augmentation des frais de kilométrage**
 - 4.6 - Système informatique**
 - 4.7 - Système téléphonique**
 - 4.8 - Rapport trimestriel**
 - 4.9 - Employée en probation : Suivi de dossier**
 - 4.10 - Demande d'appui Municipalité de Bolton**
 - 4.11 - Signataires entente SOGETEL et Bail Tour télécommunications**
- 5 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 5.1 - Approbation de la liste des comptes du mois**
 - 5.2 - Demande Fabrique feuillet paroissial**
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE**
 - 6.1 - Compte-rendu du Directeur du Service Incendie**
 - 6.2 - Non renouvellement du contrat avec la SPA**
 - 6.3 - Signature entente borne sèche Ferme Jany S.E.N.C.**

- 7 - VOIRIE TRANSPORT
 - 7.1 - Rapport de l'inspecteur
 - 7.2 - Entente déneigement temporaire
 - 7.3 - Appel d'offres huile-diésel
 - 7.4 - Suivi dossier déneigement
- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1 - Avis de non conformité eau potable salle communautaire
 - 8.2 - Demandes des Régies des déchets
- 9 - ASSAINISSEMENT
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
 - 10.2 - Réservation heures année 2020 pour service d'inspection (MRC)
 - 10.3 - Dérogation mineure Érika Turmel et Dominic Dumas
- 11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE
 - 11.1 - Politique Familiale
 - 11.2 - Demande monétaire social des Fêtes FADOQ
 - 11.3 - Demande vaisselle réutilisable FADOQ
 - 11.4 - Demande monétaire MADA
- 12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
- 13 - CORRESPONDANCE
 - 13.1 - Correspondances diverses
- 14 - VARIA
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - AJOURNEMENT
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

264-10-2019

3.1 - Séance ordinaire du 06 septembre 2019

Considérant que tous les membres du Conseil Municipal ont reçu copie du procès-verbal, et qu'ils renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Goudreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 06 septembre 2019 soit adopté.
ADOPTÉE

4 - ADMINISTRATION

265-10-2019

4.1 - Remerciements à Madame Claudette Baillargeon

Entretien entrées de village et fleurs

Considérant que Madame Claudette Baillargeon s'est occupée bénévolement de l'entretien des sites fleuris municipaux pendant l'été 2019.

Considérant que le Conseil municipal a apprécié le travail de Madame Baillargeon.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : André Loubier

Résolu que le Conseil municipal remercie Madame Claudette Baillargeon pour le travail effectué sur les sites fleuris.

ADOPTÉE

266-10-2019

4.2 - Remerciements à la Directrice générale sortante Madame Linda Gilbert

Condidérant que Madame Gilbert a quitté son poste de Diretrice générale de la Municipalité

Considérant que le Conseil municipal veut souligner le travail accompli par

Madame Linda Gilbert pendant plus de dix-sept ans.

Il est proposé par Alexandre Provençal

Résolu que le Conseil municipal remercie Madame Gilbert pour les services rendus pendant toutes ses années de services.

Adoptée à la majorité des conseillers

Le conseiller Maxime Vachon enregistre sa dissidence.

267-10-2019

4.3 - Engagement Directeur général

Considérant les procédures d'embauche effectuées par la firme CAMERON ressources humaines afin de combler le poste de Directeur général au sein de la Municipalité.

Considérant que suite aux procédures effectuées, la firme CAMERON ressources humaines recommande l'engagement de Monsieur Philippe Côté afin de combler le poste de Directeur Général.

En conséquence,

Il est proposé par Richard Fauchon

Que la Municipalité procède à l'embauche de Monsieur Philippe Côté à titre de Directeur général selon les conditions du contrat signé entre les parties.

Que l'embauche soit effective à compter du 15 octobre 2019.

Que toute dépense inhérente soit et est acceptée par le Conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

268-10-2019

4.4 - Engagement Directrice générale adjointe

Considérant que le Conseil municipal a procédé à l'embauche du Directeur général.

Considérant que le conseil désire combler un poste de directrice générale adjointe.

Suite aux discussions intervenues à la table du Conseil municipal.

Il est proposé par Samuel Goudreau

Que le poste de directrice générale adjointe soit comblé par Madame Johanne Nadeau, selon les conditions négociées au préalable avec cette dernière.

Que la dépense inhérente soit et est autorisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

269-10-2019

4.5 - Augmentation des frais de kilométrage

Considérant que le Conseil municipal désire reviser le taux de frais de kilométrage attribué lors des déplacements des employés et membres du Conseil municipal.

Il est proposé par André Loubier

Que le taux attribué pour les frais de kilométrage soit de 0.47 (quarante sept) cents du kilomètre à compter des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.6 - Système informatique

Reporté.

270-10-2019

4.7 - Système téléphonique

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une uniformisation du système téléphonique de la Municipalité.

Considérant la proposition de notre compagnie de téléphonie, soit SOGETEL.

Considérant que l'offre de services est de type location sur une période de cinq (5) ans, au montant mensuel de 454.90\$ /mois pour la téléphonie, ainsi qu'un montant de 59.00\$/mois pour le réseau WI-FI, et d'un montant de 425.00\$ de matériel divers.

Il est proposé par Alexandre Provençal

Que la Municipalité accepte la proposition de SOGETEL, tel que décrit au préambule de la présente .

Que la dépense inhérente soit et est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.8 - Rapport trimestriel

Dépôt.

4.9 - Employée en probation : Suivi de dossier

Reporté.

271-10-2019

4.10 - Demande d'appui Municipalité de Bolton

Appui à la municipalité de Bolton-Est : demande d'exclusion à la compensation (MHH)

CONSIDÉRANT QUE des sections de ruisseaux ont été canalisées dans des fossés à l'intérieur d'anciens développements;

CONSIDÉRANT QUE ces pratiques de canalisation de sections de ruisseaux dans des fossés ne sont plus autorisées en 2019;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses municipalités sont aux prises avec d'anciens développements dans lesquels des sections de ruisseaux sont canalisées dans des fossés;

CONSIDÉRANT QUE la définition de cours d'eau s'applique sur la totalité de son parcours, incluant, le cas échéant, la portion qui sert de fossé;

CONSIDÉRANT QUE des travaux dans les sections de fossés qui canalisent des cours d'eau nécessitent une autorisation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la Loi

sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) et la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

CONSIDÉRANT QUE les fossés de rue, incluant les portions considérées comme des ruisseaux, sont bien souvent une source d'érosion et de contamination pour les lacs et les réseaux hydriques en aval;

CONSIDÉRANT QUE les anciens développements ont souvent des rues avec une surface de roulement minimale;

CONSIDÉRANT QUE travaux dans les fossés dans lesquels il y a des sections de cours d'eau sont parfois nécessaires pour prévenir la contamination;

CONSIDÉRANT QUE les techniques de phytotechnologies sont bien souvent non applicables, dus à l'adoucissement des pentes des berges qui rétrécissent une surface de roulement déjà minimale;

CONSIDÉRANT QUE les techniques de stabilisation sont déterminées par un ingénieur à l'intérieur des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE l'art. 46.0.1 de la Loi 132 vise des mesures de compensation dans le cas où il n'est pas possible, pour les fins d'un projet de porter atteinte aux fonctions écologiques et à la biodiversité des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas de stabilisation de section de cours d'eau canalisés dans des fossés de rue, la stabilisation mécanique ne porte pas atteinte aux fonctions écologiques, mais les améliore;

CONSIDÉRANT QUE les fonctions écologiques sont améliorées via la rétention des sédiments, et ainsi le maintien de la qualité d'eau, la régulation des nutriments, la rétention des produits toxiques (micropolluants), tels que définies dans le document du gouvernement intitulé. Une nouvelle loi qui fait du Québec un premier de classe en matière de conservation des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration des fonctions écologiques, donc l'amélioration des processus biologiques de fonctionnement, est exemptée de la compensation en vertu de l'art. 5, 2) du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est a effectué une demande de Certificat d'autorisation en vertu de la LCMVF et la LQE pour stabiliser des sections de cours d'eau canalisés dans des fossés au bénéfice du lac Nick;

CONSIDÉRANT QUE le MELCC assujettit ce projet à la compensation selon les critères d'analyse;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités sont interpellées par ce dossier, car les cas de cours d'eau canalisés dans des fossés sont fréquents sur les territoires des municipalités et leur stabilisation permet d'améliorer les services écologiques des réseaux hydriques;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas particulier, la stabilisation mécanique ne porte pas atteinte aux fonctions écologiques et à la biodiversité des milieux humides et hydriques;

Il est proposé par Maxime Vachon

QUE la Municipalité de Sainte-Rose- de- Watford appuie la municipalité de Bolton-Est dans sa demande d'exclusion à la compensation;

QUE la technique de stabilisation mécanique ne soit pas systématiquement soumise au paiement de la compensation;

QUE la technique de stabilisation mécanique puisse être exemptée lorsque les fonctions écologiques sont améliorées et que les techniques de phytotechnologies ne sont pas applicables;

QUE l'art. 5, 2) du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques puisse être invoqué pour exempter les municipalités;

QUE la résolution soit envoyée au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au député provincial de la région d'appartenance de la municipalité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

272-10-2019

4.11 - Signataires entente SOGETEL et Bail Tour télécommunications

Considérant que la Municipalité de Sainte-Rose est disposée à louer un espace étant désigné comme le lot # P 4 217 625 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester (partie de terrain attenante au garage municipal et à l'édifice administratif municipal), tel que montré aux plans déposés par SOGETEL en date du 6 juillet 2019, à la compagne SOGETEL afin que cette dernière puisse y ériger une tour de télécommunications.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la signature d'un bail entre les parties.

Considérant que le Conseil municipal a approuvé au préalable les clauses à intervenir au bail, dont une copie est jointe aux présentes.

Considérant que le projet de construction d'une tour de télécommunications à l'endroit indiqué dans le projet de bail est conforme à la réglementation municipale.

Suite aux discussions intervenues à la table du Conseil municipal.

En conséquence,

Il est proposé par Christian Lamontagne

Résolu que la Municipalité autorise le Maire de la Municipalité, Monsieur Hector Provençal, ainsi que la Directrice générale adjointe, Madame Johanne Nadeau, à finaliser l'entente à intervenir auprès de SOGETEL, ainsi qu' à signer pour et au nom de la Municipalité le bail à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

273-10-2019

5.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

Considérant que la liste des comptes du mois a été déposée à la table du Conseil municipal.

Considérant que les membres du Conseil ont examiné la liste des comptes à leur entière satisfaction.

Il est proposé par Maxime Vachon

Que la liste des comptes présentée aux membres du conseil, d'une somme de 64, 800.58\$ soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 05-2018 sur le contrôle et le suivi budgétaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

274-10-2019

5.2 - Demande Fabrique feuillet paroissial

Considérant la demande de la Fabrique de la Paroisse Sainte-Kateri-Tekawitha .Il est proposé par André Loubier

Résolu que la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford contribue pour un montant de 90.00\$, pour le renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial.

Que la dépense soit et est autorisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du Directeur du Service Incendie

Compte rendu du Directeur du Service des Incendies, Richard Fauchon.

275-10-2019

6.2 - Non renouvellement du contrat avec la SPA

Considérant que la Municipalité ne désire pas renouveler son mandat avec la SPA Beauce-Etchemin pour 2020.

Il est proposé par Maxime Vachon

Résolu que la Municipalité fasse part à la SPA de Beauce-Etchemin du non renouvellement du contrat à compter de l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

276-10-2019

6.3 - Signature entente borne sèche Ferme Jany S.E.N.C.

Considérant que la Municipalité désire installer une borne sèche sur le terrain de la Compagnie Ferme JANY S.E.N.C., pour les besoins en eau du service des incendie.

Considérant qu'il y a lieu de signer une entente, ainsi qu'une servitude, afin de permettre à la Municipalité d'installer la dite borne sèche.

Il est proposé par Richard Fauchon

Résolu que le maire, Monsieur Hector Provençal, ainsi que la Directrice générale par intérim, Johanne Nadeau, soient et sont mandatés et autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer tout document et tout acte légal incluant l'acte notarié à intervenir auprès de Me Andréanne Déry, notaire.

Que la dépense soit et est autorisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport de l'inspecteur

Les membres du Conseil ont reçu le rapport de travail de l'inspecteur municipal.

277-10-2019

7.2 - Entente déneigement temporaire

Considérant que la Municipalité n'a pas encore signé de contrat avec un entrepreneur afin de procéder au déneigement de la Municipalité, puisque cette dernière est en appel d'offres (4ième), pour le déneigement à intervenir.

Considérant qu'il y a lieu de se prévaloir des services d'un entrepreneur au cas où il y aurait précipitations de neige avant l'ouverture des soumissions.

Il est proposé par Maxime Vachon

Résolu que la Municipalité retienne les services d'un déneigeur pour une période temporaire, en attendant que le contrat de déneigement soit octroyé à un entrepreneur.

Que le maire, Monsieur Hector Provençal, ainsi que la Directrice générale adjointe soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité une entente de déneigement temporaire auprès d'un entrepreneur.

Que la dépense soit et est autorisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

278-10-2019

7.3 - Appel d'offres huile-diésel

Considérant que le Conseil municipal désire aller en appel d'offres pour l'huile et le diésel.

Il est proposé par Richard Fauchon

Résolu que le Directeur général, Philippe Côté et/ou la Directrice générale adjointe, soient et sont mandatés afin d'aller en appel d'offres pour l'huile à chauffage et le diésel auprès des compagnies Huile à chauffage Élie Nadeau, Les Huiles Marcel Gagnon et Lévis Paquet et Fils.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.4 - Suivi dossier déneigement

Monsieur le Maire fait rapport du suivi du dossier.

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 - Avis de non conformité eau potable salle communautaire

Dépôt.

279-10-2019

8.2 - Demandes des Régies des déchets

Considérant le dépôt des budgets des Régies inter des déchets de CJLR et de la Régie inter des Etchemins à la table du Conseil municipal pour l'année financière 2020.

Suite aux discussions intervenues à la table du Conseil municipal.

Il est proposé par Maxime Vachon

Résolu que les budgets des deux Régies soient acceptés par le Conseil municipal.

Que la dépense inhérente pour le budget 2020 de la Municipalité soit et est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9 - ASSAINISSEMENT

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

Compte rendu du Maire de la dernière réunion de la MRC.

280-10-2019

10.2 - Réserve heures année 2020 pour service d'inspection (MRC)

Considérant qu'il y a lieu de réserver les heures de l'inspecteur en bâtiments de la MRC des Etchemins pour l'année financière 2020.

Considérant que le nombre d'heures réservées en 2019 ont suffi pour les besoins de la Municipalité.

Il est proposé par André Loubier

Résolu que la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford réserve 275 heures (deux cent soixante quinze) à la MRC pour l'inspecteur en bâtiments, Monsieur Gabriel Gosselin pour l'année financière 2020.

Que les autres conditions au dossier demeurent les mêmes.

Que la dépense soit et est autorisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

281-10-2019

10.3 - Dérogation mineure Érika Turmel et Dominic Dumas

Considérant la demande faite par Madame Érika Turmel et Monsieur Dominic Dumas, relativement à une dérogation mineure reliée à la distance minimale entre deux lots pour l'implantation d'un chenil sur le lot 4 217 218.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande positivement la dite demande.

Il est proposé par Maxime Vachon

Résolu que la Municipalité accepte la demande de dérogation mineure telle que déposée à la table du Conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

282-10-2019

11.1 - Politique Familiale

Considérant que la mise en oeuvre du plan d'actions Aînés et Familles doit être assurée par un comité de suivi.

Considérant qu'un comité pour la continuité et la pérennité du projet doit être formé.

Considérant que les acteurs responsables devront déterminer les mécanismes de suivi et rendre compte de leurs actions auprès du Conseil municipal.

Il est proposé par Richard Fauchon

Résolu que les membres du comité de suivi seront : André Loubier, Suzanne Vachon, Lise Audet, Cécile Laflamme et Cathy O'Rourke.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

283-10-2019

11.2 - Demande monétaire social des Fêtes FADOQ

Considérant la demande d'aide monétaire du club FADOQ, afin d'organiser leur dîner des Fêtes.

Il est proposé par Richard Fauchon

Résolu que le Conseil municipal autorise un montant de 150.00 \$ (cent cinquante) dollars au Club de la FADOQ.

Que la dépense soit et est autorisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11.3 - Demande vaisselle réutilisable FADOQ

Demande de la FADOQ à savoir conscientiser les membres du Conseil municipal à l'utilisation de la vaisselle réutilisable lors des événements tenus par la Municipalité.

284-10-2019

11.4 - Demande monétaire MADA

Considérant que le comité MADA désire lancer un concours de photos et de dessins représentatifs de leur nouvelle image visuelle.

Considérant que pour se faire le comité demande l'aide financière de la Municipalité.

Il est proposé par André Loubier

Résolu que la Municipalité autorise un montant de 300.00\$, (trois cents dollars) au comité MADA pour l'organisation de leur concours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

13 - CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du Conseil municipal.

13.1 - Correspondances diverses

Voici la correspondance du présent mois.

14 - VARIA

Le conseiller Maxime Vachon demande à ce que les pancartes d'entrées du Village soient changées en 2020.

Un montant sera prévu au budget 2020 à cet effet.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Diverses questions et commentaires du public.

285-10-2019

16 - AJOURNEMENT

Considérant que le Conseil municipal désire ajourner la présente séance .

Il est proposé par Richard Fauchon

Résolu que la présente séance du Conseil municipal soit ajournée au vendredi le 25 octobre 2019, à l'heure habituelle des délibérations du Conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

286-10-2019

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Richard Fauchon

QUE la présente séance du Conseil municipal soit levée.

Il est 19:58 heures.

Hector Provençal
et
Maire

Johanne Nadeau, directrice générale
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal
Maire